



CONCOURS DE SLAM

ENSEMBLE, SLAMONS L'ABOLITION! ECRIRE ET DIRE CONTRE LA PEINE DE MORT

DOSSIER D'INSCRIPTION

À l'occasion du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, Ensemble contre la peine de mort lance un concours national de slam, en partenariat avec la ligue Slam de France. Ensemble, ils invitent ainsi tous les jeunes en France (âgés de 14 à 20 ans) à mettre en rime un plaidoyer contre la peine de mort.

**Le présent dossier d'inscription doit être envoyé
au plus tard le 30 avril 2022 aux coordonnées suivantes:**

Par email, à l'adresse education@ecpm.org
OU
par courrier, sur clé USB, à l'attention du
Pôle éducation
ECPM – Ensemble contre la peine de mort
62 bis avenue Parmentier
75011 Paris, France

Dans le cas où le/la participant-e est majeur-e:

- Nom et prénom du/de la participant-e: _____
- Adresse email du/de la participant-e: _____
- Numéro de téléphone du/de la participant-e: _____
- Âge du/de la participant-e et niveau scolaire si scolarisé-e: _____

Dans le cas où le/la participant-e est mineur-e:

- Nom du référent-e, de l'établissement scolaire ou de l'association tutrice encadrant le/la participant-e: _____
- Adresse de l'établissement ou de l'association: _____
- Âge du/de la participant-e et niveau scolaire si scolarisé-e: _____
- Adresse email de l'encadrant: _____
- Numéro de téléphone de l'encadrant: _____

Organisé par



Ce projet est réalisé en partenariat avec:



Le présent projet est cofinancé par
l'Agence Française de Développement



et



J'accepte d'être contacté-e par email pour recevoir les actualités d'ECPM



CONCOURS DE SLAM

ENSEMBLE, SLAMONS L'ABOLITION! ECRIRE ET DIRE CONTRE LA PEINE DE MORT

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DU PRENOM

Je soussigné-e _____,
ou agissant en qualité de représentant-e légal-e de l'enfant*

autorise l'association ECPM (Ensemble contre la peine de mort) à utiliser mon image ou celle de mon enfant, prise dans le cadre de la participation au concours « Ensemble slamons l'abolition! », ainsi qu'à faire apparaître mon prénom ou celui de mon enfant, exclusivement pour les activités de l'association, en particulier pour sa communication web (site internet et réseaux sociaux).

Je m'engage à ne pas tenir responsable l'association ECPM ainsi que ses représentant-e-s et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait subvenir lors de la reproduction.

* Je déclare être le parent ou le tuteur/trice légal-e de l'enfant nommé ci-dessus et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies, vidéos ou images mentionnées dans ce formulaire.

Fait le _____ à _____

Signature

Organisé par



Ce projet est réalisé en partenariat avec :



Le présent projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement



et



*uniquement si ce/cette dernier-e est mineur-e.



CONCOURS DE SLAM

ENSEMBLE, SLAMONS L'ABOLITION! ÉCRIRE ET DIRE CONTRE LA PEINE DE MORT

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 • ECPM (Ensemble contre la peine de mort) organise un concours national de SLAM pour jeunes engagé-e-s intitulé: « **Ensemble Slamons l'abolition!** » Le concours débutera le 1^{er} février 2022. La date limite d'inscription ET de participation est fixée au **30 avril 2022** (cachet de la poste faisant foi).

Article 2 • Ce concours est ouvert à toutes les jeunes âgé-e-s de 14 ans minimum et 20 ans maximum au moment de l'inscription, scolarisé-e-s ou non, habitant en France métropolitaine.

Article 3 • Pour que l'inscription au concours soit prise en compte, il est demandé aux participant-e-s (si majeure-s) ou à leur représentant-e légale, (parent, enseignant-e-s, association partenaire, éducateur/trice référent-e) (si mineur-e-s), d'envoyer leur dossier d'inscription complet, à l'adresse email: **education@ecpm.org** ainsi que leur réalisation avant le 30 avril 2022. À noter que seules les personnes inscrites recevront le guide d'accompagnement, indispensable pour mener à bien les réalisations.

Article 4 • Les réalisations sont individuelles.

Article 5 • Les participant-e-s devront créer et interpréter un SLAM *a capella* (sans musique, ni accompagnement) d'une durée comprise entre 1 et 2 minutes en y intégrant obligatoirement **15 mots parmi ceux du lexique proposé** dans le guide d'accompagnement.

Article 6 • La réalisation doit être sous forme vidéo. Celles-ci ne doivent pas être montées ou prendre la forme de clip mis en scène. Celles et ceux qui ne seront pas en mesure de fournir un rendu vidéo (difficultés techniques ou refus d'utilisation de leur image) pourront, soumettre une réalisation sous forme audio.

Article 7 • Toutes les réalisations vidéo devront être accompagnées d'un formulaire de droit d'image rempli et signé par chaque participant-e (si majeur-e) ou par leur représentant-e légale (cf. Article 3) (si mineur-e).

Article 8 • Pour être sélectionnées, les réalisations devront être envoyées par email au pôle Éducation d'ECPM (education@ecpm.org) **au plus tard le 30 avril 2022.**

Ou par voie postale, sur clef USB, à: Pôle Éducation ECPM, 62 bis avenue Parmentier, 75011 PARIS; le cachet de la poste faisant foi. Elles devront être accompagnées du titre du Slam, du prénom et de l'âge du/de la participant-e.

Article 9 • Pour effectuer les sélections, ECPM et les membres du jury se référeront aux critères suivants: respect des consignes de forme et de publication, créativité et originalité du Slam, interprétation du Slam, pertinence du contenu d'information sur la peine de mort et réflexion autour de l'argumentaire abolitionniste. La réalisation devra refléter une position en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Article 10 • Les participant-e-s seront informé-e-s des résultats par email directement (pour les majeur-e-s) ou par l'intermédiaire de leur représentant-e légale (cf. Article 3) si mineur-e. Les résultats seront annoncés entre le 9 et le 13 mai 2022.

Article 11 • Le/la gagnant-e sera invité-e à venir « slamer » sa réalisation lors d'une soirée organisée pour l'occasion en marge de l'Université pour la paix de l'Institut international des droits de l'homme et de la paix de Caen en juin 2022. Les frais liés au séjour du/de la gagnant-e et de son/sa référent-e si mineur-e seront pris en charge par ECPM.

Article 12 • La participation à ce concours signifie que les participant-e-s s'engagent à céder tous leurs droits sur leur réalisation.

Article 13 • Chaque représentant-e légale (cf. Article 3) s'engage à accompagner les jeunes sur ce projet jusqu'à son terme.

Article 14 • Si, par suite d'un cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.

Article 15 • Le fait d'envoyer une réalisation à ECPM suppose l'acceptation du présent règlement. Aucun recours sur le mode d'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

Signature du/de la participant-e majeur-e ou du/de la représentant-e légale (cf. Article 3):

Organisé par



Ce projet est réalisé en partenariat avec :



Le présent projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement



et

